

> Médecins spécialistes

## Nouveaux codes de facturation pour la supervision des stages de formation des infirmières praticiennes spécialisées à la salle d'urgence – Lettre d'entente n° 177

Des nouveaux codes de facturation sont créés pour la [Lettre d'entente n° 177 concernant la supervision médicale dispensée dans le cadre de la formation des infirmières praticiennes spécialisées](#). Ces nouveaux forfaits s'appliquent en tout temps pour la supervision des stages par un médecin spécialiste **en médecine d'urgence (ou une autre spécialité désignée)** à la salle d'urgence. Vous pouvez utiliser ces codes de facturation du dimanche au samedi de 8 h à 8 h, par période de 4 heures, tel que prévu à l'[article 5.2](#) du *Protocole d'accord relatif à la rémunération de certaines activités d'enseignement effectuées par les médecins spécialistes*.

Ces changements entrent **en vigueur rétroactivement au 11 juillet 2021**.

| Code de facturation | Description du forfait de supervision   | Tarif (\$) |
|---------------------|---|------------|
| 19789               | Forfait de supervision du stage d'une IPS à la salle d'urgence, du dimanche au samedi par période de 4 heures, de 8 h à 12 h  | 127        |
| 19790               | Forfait de supervision du stage d'une IPS à la salle d'urgence, du dimanche au samedi par période de 4 heures, de 12 h à 16 h | 127        |
| 19791               | Forfait de supervision du stage d'une IPS à la salle d'urgence, du dimanche au samedi par période de 4 heures, de 16 h à 20 h | 127        |
| 19792               | Forfait de supervision du stage d'une IPS à la salle d'urgence, du dimanche au samedi par période de 4 heures, de 20 h à 00 h | 127        |
| 19793               | Forfait de supervision du stage d'une IPS à la salle d'urgence, du dimanche au samedi par période de 4 heures, de 00 h à 4 h  | 127        |
| 19794               | Forfait de supervision du stage d'une IPS à la salle d'urgence, du dimanche au samedi par période de 4 heures, de 4 h à 8 h   | 127        |


### Facturation

Nous sommes prêts à recevoir votre facturation. Vous devez utiliser ces nouveaux codes de facturation à compter de la date de la présente infolettre. Vous avez 120 jours pour facturer rétroactivement vos services.

Si vous avez déjà facturé vos services à la salle d'urgence en utilisant le code **19746**, vous n'avez pas à modifier votre facturation.

c. c. Fédération des médecins spécialistes du Québec  
Agences de facturation commerciales

#### Courriel, site Web et fils RSS

[www.ramq.gouv.qc.ca/courriel](http://www.ramq.gouv.qc.ca/courriel)  
[www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels](http://www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels)  
Abonnez-vous à nos fils RSS 

#### Téléphone

Québec 418 780-4208  
Montréal 514 687-3612  
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

#### Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,  
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30  
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)